COMMUNE D'ORLEAT
CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : en exercice : 19 Présents : 13 Votants : 17

L'an deux mille vingt-six le vingt-huit septembre le Conseil Municipal de la Commune d'Orléat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Laurent DOLCEMASCOLO-CORRE, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 septembre 2026

PRÉSENTS : Cédric DAUDUIT, Céline DESSIMOND, Christian ROBIN, Véronique SAUZEDDE, Thierry SOULEYRAS, Franck MOREL, Grégory COINTE, Pascale VITTOZ, Anthony BOURBONNAUX, Héloïse FERRIER, Mathilde BRIVARY, Zachary AUDEBERT

Ont donné procuration :
Isabelle MAUBERT à Franck MOREL
Patricia LACHAMP à Céline DESSIMOND
Rémi CHABANAT à Laurent DOLCEMASCOLO-CORRE
Sandrine FAURE à Christian ROBIN

Absent : Patricia MONTAGNIER
Franck ROUGIER

Secrétaire de séance : Cédric DAUDUIT

DELIBERATION
Acquisition de la parcelle AX29
N°2026/09/67

Objet : Autres domaines de compétences des communes

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et suivants
Vu le Code de l'urbanisme, notamment les dispositions relatives aux emplacements réservés ;
Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la commune de Communauté de Communes Entre Dore allier, et notamment son règlement graphique identifiant l'emplacement réservé n°3, destiné à aménagement d'un espace public ;
Considérant que la parcelle cadastrée section AX n° 29, d'une superficie de 269 m², située La Grôle], est comprise dans l'emplacement réservé n° 3 inscrits au PLUi-H ;
Considérant que l'acquisition de cette parcelle est nécessaire à la réalisation du projet d'aménagement de l'espace public
Considérant que le propriétaire, Monsieur Laurent SEINE, a accepté de céder ladite parcelle à la commune au prix de 9 000 euros, soit 30.40 euros/m² ;
Considérant que les parties ont convenu que les frais de notaire seront à la charge de la commune;
Considérant que cette acquisition présente un intérêt communal en permettant l'aménagement d'un espace public

AR Prefecture
063-216302653-20260928-20260967-DE
Reçu le 01/10/2026

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve l'acquisition par la commune d'Orléat de la parcelle cadastrée section AX n°29, d'une superficie de 269 m², située La Grôle, appartenant à Monsieur Laurent SEINE.

- fixe le prix d'acquisition de cette parcelle à **9000€ :**

- Précise que cette acquisition est réalisée en vue de permettre la réalisation d'un aménagement d'un domaine public, conformément à la destination de l'emplacement réservé n° 3 inscrit au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de vente ainsi que tout document nécessaire

- Préciser que les frais liés à l'acquisition, notamment les frais d'acte notarié et seront pris en charge par la commune d'Orléat.

- D'inscrire les crédits nécessaires à cette acquisition au budget communal.

Pour extrait conforme, fait et délibéré
les jour, mois et an ci-dessus,
au registre sont les signatures.

Orléat, le 28 septembre 2026

Le secrétaire
Cédric DAUDUIT

Le Maire
Laurent DOLCEMASCOLO-CORRE

AR Prefecture

063-216302653-20260928-20260967-DE
Reçu le 01/10/2026